





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-826**

**Séance publique du**

**18 octobre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1201854-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ADOPTION D'AVENANTS:  
A.L.S.H., FAMILLES ET SECTEUR SCOLAIRE**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Fabienne VINCENZI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
 Direction Education Enfance Petite  
 Enfance

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 18 OCTOBRE 2021

**Nomenclature : 7.5**  
 Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Fabienne VINCENTI

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ADOPTION  
 D'AVENANTS:  
 A.L.S.H.,FAMILLES ET SECTEUR SCOLAIRE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a déterminé en 2020 parmi ses objectifs stratégiques :

- d'améliorer la qualité des services rendus à la population sur l'ensemble des sites de la ville en prenant en compte les aspirations des citoyens,
- de conforter et accentuer la qualité de vie quotidienne des aixois,
- d'optimiser les dépenses et les recettes,
- de contribuer à l'attractivité de la Ville et de son territoire,

La politique Enfance Jeunesse aixoise permet de soutenir des initiatives émanant d'opérateurs associatifs locaux, par l'octroi de subventions de fonctionnement et de subventions de projets, inscrits dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Par ailleurs, la Ville d'Aix-en-Provence a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour la période 2018-2021 un contrat d'objectifs et de cofinancements intitulé « Contrat Enfance jeunesse 4ème génération », formalisé par la délibération N° DL.2019-40 lors du Conseil Municipal du 1er Février 2019.

Ce contrat a pour but de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus, il a pour objectif de permettre le développement

de l'ensemble des dispositions relatives au Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T) et au Plan Mercredi aixois.

De même, des subventions spécifiques seront attribuées dans le cadre de la programmation 2021 du contrat de ville ,de l'accompagnement scolaire et dans le cadre de l'aide sociale familiale.

Les avenants proposés ci-après permettront les modalités de fonctionnement des ALSH sur la période de septembre à décembre 2021.

Vous trouverez dans le tableau annexé les montants des subventions proposées et qui ont été validées lors du Comité technique-subventions du 7 juin 2021.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes détaillées dans les tableaux joints ;
- **DIRE** que la somme de 361 800 € (trois cent soixante-et-un mille huit cent euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12051 « Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la somme de 1 500 € (mille cinq cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°1460 « Contrat de Ville » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la somme de 1 500 € (mille cinq cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°5378 « Accompagnement Scolaire » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la somme de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12062 « Aide sociale Familiale » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants.

DL.2021-826 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ADOPTION  
D'AVENANTS:  
A.L.S.H.,FAMILLES ET SECTEUR SCOLAIRE -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Eric CHEVALIER Brigitte DEVESA Sophie JOISSAINS Perrine MEGGIATO  
Stéphane PAOLI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00